

Ville de Monthey  
Chancellerie  
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 2 / CP 512 / 1870 Monthey 1  
T. 024 475 75 11 / F. 024 475 77 99  
administration@monthey.ch / www.monthey.ch

## **Demande d'autorisation d'exploiter un établissement public**

### **Mise à l'enquête publique**

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune de Monthey porte à la connaissance du public que Mme Carole BINET, domiciliée à Troistorrents, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter la buvette mentionnée ci-après, au sens de la loi précitée, soit :

Locaux et emplacements	:	buvette, sis sur la parcelle N° 3118, folio 31, au lieu-dit "Au-delà du Pont"
Adresse	:	Avenue de l'Europe 115
Enseigne	:	"BUVETTE DE LA PISCINE"
Prestations	:	service de restauration et de boissons, avec ou sans alcool, à consommer sur place ou à l'emporter, lié à une buvette
Heures d'ouverture	:	Lundi au dimanche : 08 h.00 à 20 h.00 - activité estivale
Date de changement	:	dès autorisation

Les personnes, qui auraient des oppositions à formuler à l'encontre de cette demande, sont invitées à les adresser, par écrit, à la commune, dans les 30 jours dès la publication au Bulletin Officiel, soit jusqu'au 21 août 2023.

Monthey, le 21 juillet 2023

L'Administration communale